



Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada
1 mars 2016
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante de l'état des finances de la nation, du budget des dépenses du gouvernement ainsi que des tendances de l'économie nationale et, à la demande d'un comité ou d'un parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition relative à des questions relevant de la compétence du Parlement.

Le présent document contient une analyse détaillée du troisième supplément du Budget principal des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2015-2016.

Le présent rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Duncan MacDonald en est le rédacteur. Nigel Wodrich, Elizabeth Cahill et Carleigh Malanik ont participé à l'analyse. Pour sa part, Jason Jacques a fourni des commentaires, tandis que Jocelyne Scrim et Patricia Brown ont contribué à la préparation du rapport en vue de sa publication. Prière d'écrire à l'adresse pbo-dpb@parl.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 1 |
| 1. Contexte | 2 |
| 2. Budget supplémentaire des dépenses (C) | 3 |
| 2.1. Aperçu | 3 |
| 2.2. Affectations bloquées | 5 |
| 3. Nouvelles dépenses par secteur stratégique | 9 |
| Références | 15 |
| Notes | 16 |

Sommaire

Le troisième Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2015-2016 affiche une hausse de 5,1 milliards de dollars des dépenses budgétaires. Les dépenses budgétaires prévues totalisent ainsi 251 milliards de dollars pour l'exercice, en hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le gouvernement demande une augmentation des crédits votés de 2,8 milliards de dollars au Parlement et un accroissement des dépenses législatives de 2,3 milliards de dollars.

Les crédits votés comprennent une bonification du régime d'assurance invalidité destiné aux membres des Forces armées canadiennes se chiffrant à 435 millions de dollars. Le gouvernement a également radié 176 millions de dollars au titre des prêts étudiants en souffrance et prévu d'engager 168 millions de dollars dans le Fonds vert pour le climat.

La montée des dépenses législatives est attribuable à la hausse de 4,8 milliards de dollars des versements au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, hausse en partie compensée par des économies de 2,6 milliards de dollars au titre des intérêts sur la dette publique.

Enfin, pour la première fois, ce Budget supplémentaire des dépenses (C) comporte des précisions sur les 5,1 milliards de dollars non utilisés, sur lesquels 1,8 milliard sont des crédits centraux du Conseil du Trésor et 3,3 milliards des affectations bloquées; ces dernières désignent les fonds que le Parlement a approuvés, mais que le Conseil du Trésor a bloqués. Depuis 2004-2005, les affectations bloquées ont représenté en moyenne deux-cinquièmes environ des crédits inutilisés pour l'année. Si la tendance des années précédentes se maintient, les crédits non utilisés seraient beaucoup plus conséquents que ce que le gouvernement a projeté dans son budget de 2015, ce qui pourrait se traduire par un recul des charges de programmes directes par rapport aux prévisions.

1. Contexte

Habituellement, le gouvernement dépose au Parlement cinq projets de loi de crédits par année pour obtenir les autorisations de dépenser annuelles. Les deux premiers – les plus importants – correspondent au Budget principal des dépenses du gouvernement, qui couvre quelque 95 % de l'ensemble des dépenses de l'exercice. Les trois autres projets de loi de crédits correspondent aux budgets supplémentaires des dépenses, que le gouvernement dépose au Parlement pour faire approuver les dépenses à consacrer aux initiatives « qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou encore qui ont été peaufinées par la suite¹ ».

Depuis le renouvellement du Système de gestion des dépenses (SGD), en 2007, le gouvernement dépose au Parlement un projet de loi de crédits distinct pour chacune des trois périodes de crédits parlementaires, qui prennent fin respectivement le 23 juin, le 10 décembre et le 26 mars.

Le Budget supplémentaire des dépenses (C) correspond à la troisième période de crédits parlementaires. Par le passé, le premier budget supplémentaire des dépenses avait pour principal objectif de faire état de bon nombre des nouvelles mesures de dépenses annoncées dans le récent budget du gouvernement. En réalité, cependant, l'autorisation législative de faire les dépenses correspondant aux nouvelles propositions budgétaires est demandée tout le long de l'année par la voie des budgets supplémentaires des dépenses, ou même les années suivantes.

2. Budget supplémentaire des dépenses (C)

2.1. Aperçu

Le *Budget supplémentaire des dépenses (C)* prévoit 5,1 milliards de dollars en crédits supplémentaires. La moitié environ des nouvelles dépenses devra être « votée », ce qui signifie que le Parlement doit y consentir. L'autre moitié représente des postes « législatifs » (tableau 2-1). Les montants législatifs concernent des dépenses déjà autorisées par la loi et ils figurent dans les documents du budget des dépenses à titre d'information seulement.

Outre les dépenses budgétaires, les documents du budget des dépenses comprennent parfois des dépenses non budgétaires. Il s'agit de modifications de la valeur ou de la composition des actifs financiers du gouvernement, comme des prêts consentis à des étudiants. Ici, le gouvernement indique une diminution de 251 millions de dollars des dépenses non budgétaires

Tableau 2-1

Budget supplémentaire des dépenses (C) : autorisations de dépenses budgétaires

| | Dépenses budgétaires | Dépenses non budgétaires |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| | (Millions de \$) | (Millions de \$) |
| Crédits votés | 2 836 | 0 |
| Postes législatifs | 2 308 | -251 |
| Total | 5 144 | -251 |

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

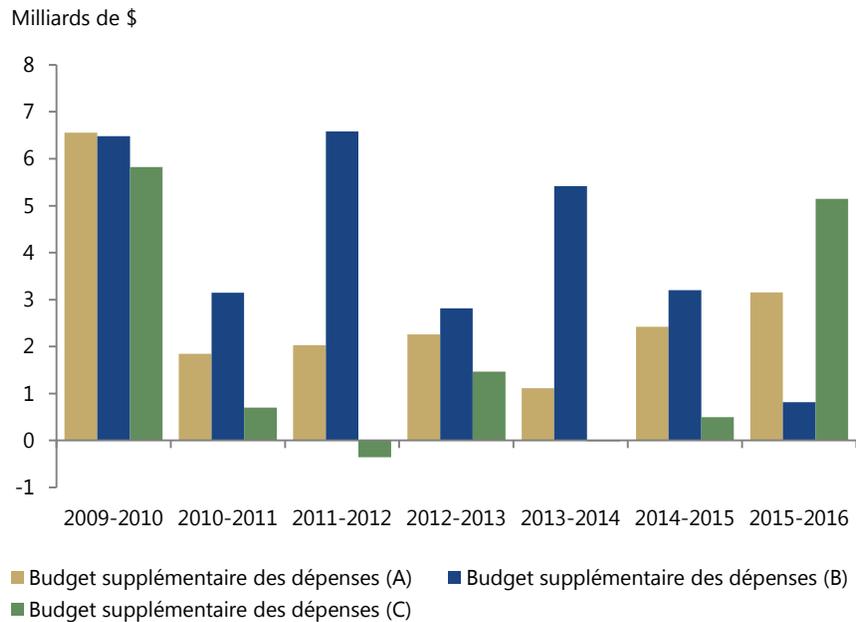
Autorisations législatives

Il s'agit d'autorisations de dépenses permanentes déjà approuvées par le Parlement. Ces approbations ne tiennent pas compte de la nature des dépenses et sont signalées aux parlementaires pour leur fournir un portrait plus complet des dépenses du gouvernement.

Il s'agit du plus important Budget supplémentaire des dépenses (C) depuis 2009-2010 (figure 2-1)². Ce Budget supplémentaire des dépenses est plus élevé qu'à l'habitude en raison du moment des élections et de la reprise des travaux du Parlement, qui explique qu'un moindre nombre de mesures n'ont été incluses dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). D'autres mesures de financement sont donc désormais uniquement dans le Budget supplémentaire des dépenses (C).

Figure 2-1

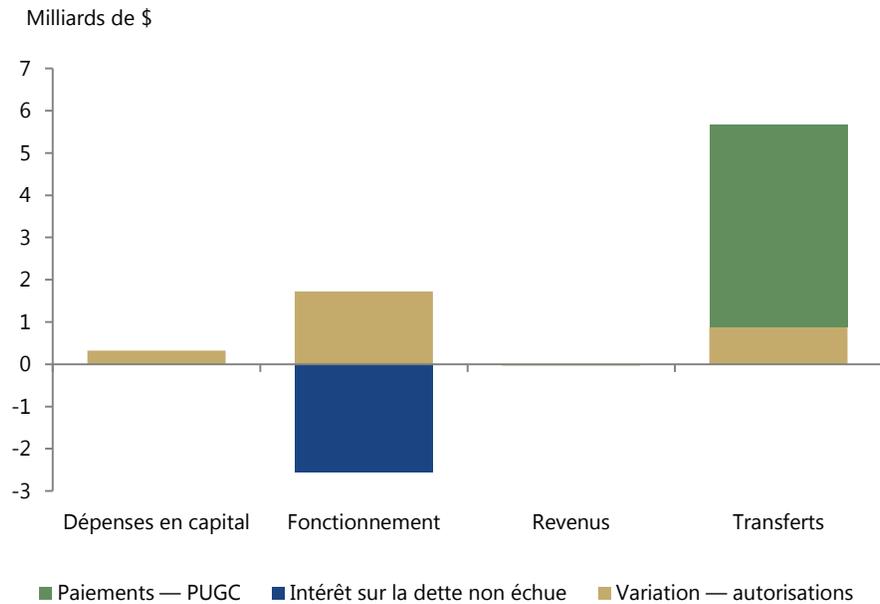
Budgets supplémentaires des dépenses au fil du temps : autorisations de dépenses budgétaires



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Les modifications aux prévisions législatives s'expliquent essentiellement par deux facteurs : les économies réalisées au titre des intérêts versés sur la dette en raison de la diminution des taux d'intérêt, et l'augmentation des paiements au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGC) attribuable à la bonification du programme en 2015. Le premier facteur permet d'économiser 2,6 milliards de dollars, tandis que le second coûte 4,8 milliards de dollars de plus. Si l'on exclut ces prévisions, la modification totale résultant de ce budget totalise 2,7 milliards de dollars, et plus de la moitié de cet accroissement tient à la hausse des dépenses de fonctionnement (figure 2-2)³.

Figure 2-2 Allègement du fardeau de la dette en partie compensé par la hausse des versements au titre de la PUGC



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor.

2.2. Affectations bloquées

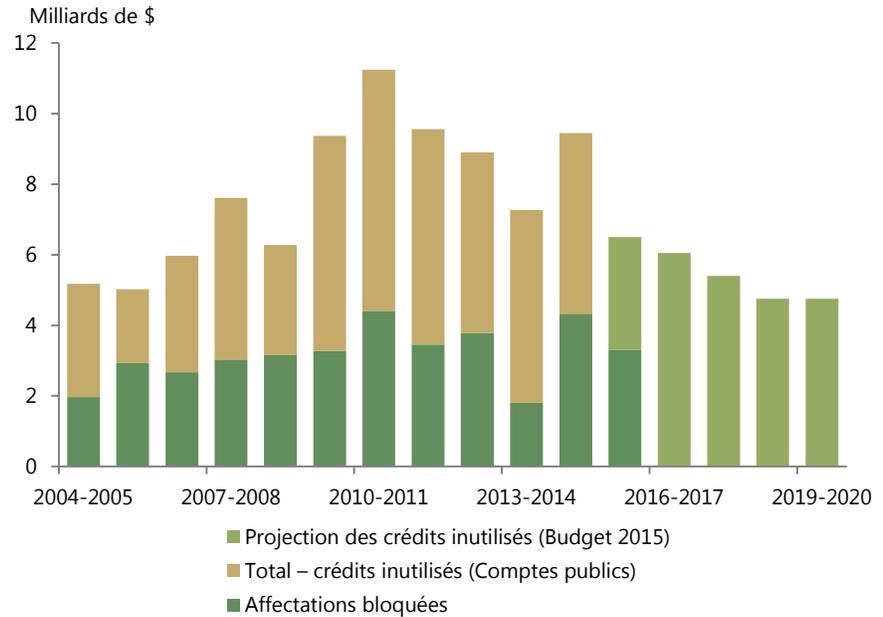
Pour la première fois, le Budget supplémentaire des dépenses fournit des détails sur les affectations que le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a bloquées. La publication de ces affectations bloquées dix mois avant la publication des Comptes publics du Canada représente un pas important dans la voie de la transparence budgétaire, si bien que les parlementaires sont plus au courant de ce que fait le gouvernement.

Les affectations bloquées désignent les fonds que le Parlement a approuvés, mais que le Conseil du Trésor retient pour diverses raisons (voir encadré 1). Le SCT fait savoir que ces affectations bloquées donnent une première indication des crédits qui seront inutilisés au cours de l'exercice. Ce Budget supplémentaire des dépenses fait état de 5,1 milliards de dollars non utilisés, sur lesquels 1,8 milliard sont des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Pour le moment, 3,3 milliards de dollars de crédits sont retenus sous forme d'affectations bloquées, soit 1,0 milliard de moins que l'année dernière (figure 2-3). Depuis 2004-2005, les affectations bloquées représentent en moyenne 41 % de l'ensemble des crédits inutilisés. Si le même pourcentage est maintenu en 2015-2016, les crédits inutilisés seraient plus élevés, voire

même plus que les 6,5 milliards de dollars projetés dans le budget 2015⁴. Si ce scénario se réalise, les dépenses du gouvernement diminueraient, ce qui, toutes choses étant égales par ailleurs, aboutirait à un déficit budgétaire moindre en 2015-2016 que ne l'indiquaient les perspectives récentes du gouvernement.

Figure 2-3 Profil chronologique des crédits inutilisés



Sources : Comptes publics du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et calculs du DPB.

Note : La somme de 1,8 milliard de dollars d'« autres » affectations bloquées figure dans les crédits centraux du SCT, qui sont des crédits inutilisés, mais ne sont pas considérés comme des affectations bloquées dans les Comptes publics. La figure ci-dessus n'en tient pas compte.

Encadré 1 – Affectations bloquées

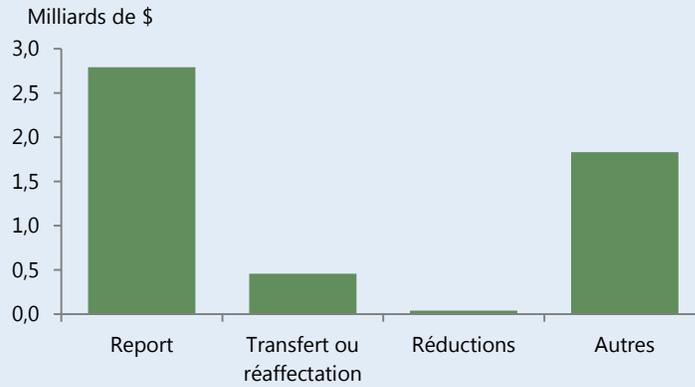
Les affectations bloquées désignent les fonds que le Parlement a approuvés et que le Conseil du Trésor retient à l'interne. Ces affectations peuvent être temporaires ou permanentes. Les affectations bloquées temporairement permettent au Conseil du Trésor de stipuler certaines conditions qu'il faut respecter avant qu'il ne dégage les fonds. Les affectations bloquées à titre permanent doivent être inutilisées par le ministère à la fin de l'exercice. Par exemple, les compressions des dépenses indiquées dans le budget 2012 – Plan d'action pour la réduction du déficit (PARD) ont été réalisées par des affectations bloquées à titre permanent.

Comme le note le Secrétariat du Conseil du Trésor, les affectations bloquées ont quatre grandes fonctions (figure B-1) :

1. **reporter** des fonds, c'est-à-dire que des fonds non utilisés de l'exercice peuvent être reportés à l'exercice suivant;
2. **transférer ou réaffecter** des fonds, de sorte que les ministères peuvent s'échanger des autorisations entre crédits, comme transférer des autorisations de dépenses en capital vers des dépenses de fonctionnement;
3. **réduire des autorisations**, par exemple lorsque le but initial des fonds n'existe plus parce que le programme a été annulé;
4. **procéder à d'autres** affectations bloquées, qui sont essentiellement des crédits centraux du SCT non engagés servant à transférer des fonds aux ministères à des fins particulières et à répondre à des besoins de financement urgents (les ministères qui obtiennent des revenus supérieurs à 125 % du montant qu'ils avaient prévu doivent placer les fonds excédentaires dans une affectation bloquée).

Encadré 1 – Affectations bloquées (suite)

Figure B-1 Affectations bloquées par catégorie



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 2015-2016.

Note : La somme de 1,8 milliard de dollars d'« autres » affectations bloquées figure dans les crédits centraux du SCT, qui sont des crédits inutilisés, mais ne sont pas considérés comme des affectations bloquées dans les Comptes publics.

La description des affectations actuellement bloquées dans ce Budget supplémentaire des dépenses (C) donne une première indication des fonds qui seront inutilisés en fin d'exercice, car les affectations bloquées indiquées devraient l'être à titre permanent. Un rapport antérieur du DPB explique en détail les crédits inutilisés du gouvernement et aborde plus en détail les affectations bloquées (DPB, 2015).

3. Nouvelles dépenses par secteur stratégique

Figure 3-1 Autorisations pangouvernementales

| Secteur de dépenses | Budget des dépenses à ce jour (2015-16) | Budgets supplémentaires des dépenses (C) | Total révisé | Changement | |
|--|---|--|------------------|------------|--------------|
| | (millions de \$) | (millions de \$) | (millions de \$) | (pourcent) | |
| Affaires économiques | 167 106 | -1 694 | 165 413 | | -1,0% |
| Une croissance économique forte | 106 346 | -2 139 | 104 207 | | -2,0% |
| La sécurité de revenu et l'emploi pour les Canadiens | 51 993 | 238 | 52 230 | | 0,5% |
| Une économie axée sur l'innovation et le savoir | 5 828 | 164 | 5 991 | | 2,8% |
| Un environnement propre et sain | 2 393 | 43 | 2 436 | | 1,8% |
| Un marché équitable et sécurisé | 547 | 1 | 548 | | 0,2% |
| Affaires sociales | 47 874 | 5 304 | 53 177 | | 11,1% |
| Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale | 11 103 | 4 941 | 16 043 | | 44,5% |
| Un Canada sécuritaire et sécurisé | 28 481 | 344 | 28 824 | | 1,2% |
| Des Canadiens en santé | 6 361 | 41 | 6 402 | | 0,6% |
| Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques | 1 929 | -22 | 1 908 | | -1,1% |
| Affaires internationales | 7 067 | 742 | 7 809 | | 10,5% |
| La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement international durable | 3 425 | 328 | 3 752 | | 9,6% |
| Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international | 3 418 | 400 | 3 818 | | 11,7% |
| Un Canada prospère grâce au commerce international | 218 | 14 | 232 | | 6,5% |
| Un partenariat nord américain fort et mutuellement avantageux | 7 | 0 | 7 | | 0,0% |
| Affaires gouvernementales | 23 485 | 792 | 24 277 | | 3,4% |
| Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces | 21 205 | 770 | 21 975 | | 3,6% |
| Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens | 1 515 | 1 | 1 516 | | 0,1% |
| Des institutions démocratiques fortes et indépendantes | 765 | 21 | 786 | | 2,7% |

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Le gouvernement classe chaque dollar qu'il dépense dans une catégorie stratégique (figure 3-1). Il y a quatre grandes rubriques et 16 sous-rubriques. Les principales rubriques (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) visent à saisir l'essence des dépenses du gouvernement. Suivre les affectations et les dépenses dans ce cadre permet aux parlementaires de comprendre les buts et les priorités stratégiques du gouvernement.

Dans ce Budget supplémentaire des dépenses (C), le gros de l'argent frais sera fourni à l'objectif des **Affaires sociales** que représente *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale*. Ce secteur de dépenses devrait recevoir 4,9 milliards de dollars de plus, ce qui représente une augmentation de près de 45 %. Presque toute la hausse est destinée à Emploi et développement social sous forme d'augmentation de 4,8 milliards de dollars des dépenses législatives liées à la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Cette prestation a été bonifiée par la législature antérieure, et les premiers paiements ont été faits en juillet 2015.

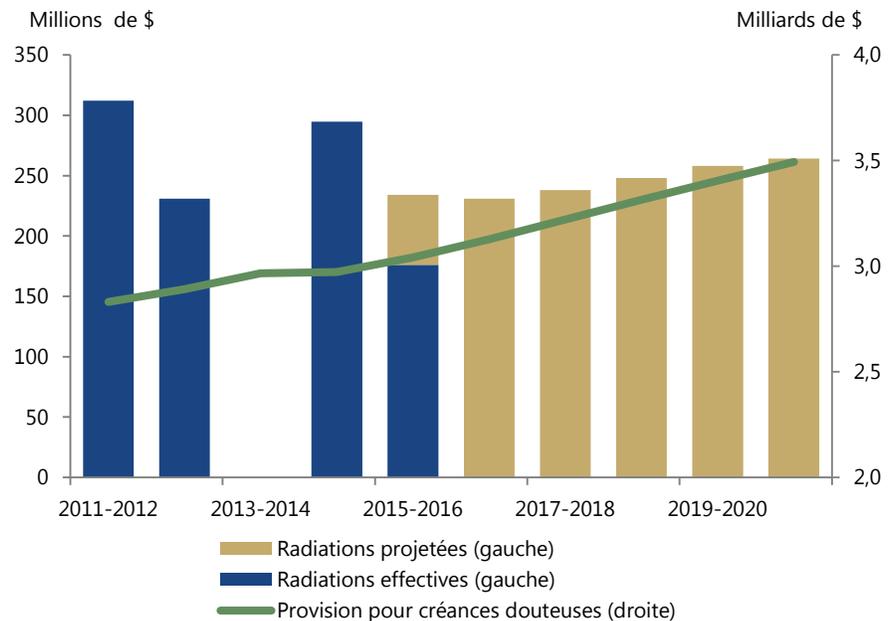
Pour ce qui est des baisses de crédits, l'objectif des **Affaires économiques** que représente *Une croissance économique forte* affiche la plus importante diminution, soit 2,1 milliards de dollars (ou 2 %) en raison du recul des paiements d'intérêts sur la dette non échue. En raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu, le gouvernement a révisé à la baisse ses prévisions de frais d'intérêt sur la dette publique, les portant à 15,4 milliards de dollars par rapport aux 18,0 milliards de dollars prévus, ce qui représente des économies de 2,6 milliards de dollars. Sans cette importante révision, ce Budget supplémentaire des dépenses affiche une augmentation de 433 millions de dollars des autorisations de dépenses.

Autre changement notable au titre des **Affaires économiques**, la hausse de 238 millions de dollars (0,5 %) au chapitre de l'objectif *La sécurité de revenu et l'emploi pour les Canadiens*. Cette augmentation est essentiellement attribuable au Programme d'apprentissage d'Emploi et développement social, pour lequel sont demandés 176 millions de dollars pour radier les dettes d'étudiants. Cette demande s'accompagne d'une réduction de la valeur non budgétaire du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ) de 200 millions de dollars. Ce montant non budgétaire n'est pas reflété dans le cadre pangouvernemental.

Dans son rapport actuariel sur le PCPÉ, le bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) prévoit que la provision pour mauvaises créances (c'est-à-dire les défauts de paiement effectifs et attendus) devrait passer d'un peu plus de 3,1 milliards de dollars en 2015-2016 à environ 3,5 milliards de dollars d'ici 2020-2021 (figure 3-2)⁵. Sur cette période de cinq ans, le BSIF s'attend à ce que le PCPÉ radie pour 1,2 milliard de plus de mauvaises créances.

En pourcentage, après les hausses au titre des **Affaires sociales**, la plus importante augmentation se trouve dans les **Affaires internationales** (10,5 %). Le gros de cette augmentation tient à deux objectifs stratégiques : *La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement international durable* (328 millions, soit 9,6 % de plus) et *Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international* (400 millions de dollars, ou 11,7 % de plus). À ce dernier égard, la Défense nationale reçoit 219 millions de dollars de plus pour poursuivre sa mission en Ukraine, le reste étant essentiellement destiné au ministère rebaptisé depuis peu Affaires mondiales Canada (AMC).

Figure 3-2 Radiation sur les cinq prochaines années de 1,2 milliard de dollars de prêts étudiants



Source : Bureau de l'actuaire en chef.

Affaires mondiales Canada devrait également recevoir tous les fonds prévus à la sous-rubrique *La réduction de la pauvreté dans le monde* (tableau 3-1), première augmentation notable du financement des programmes chapeautés antérieurement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) depuis l'intégration de cette dernière à AMC.

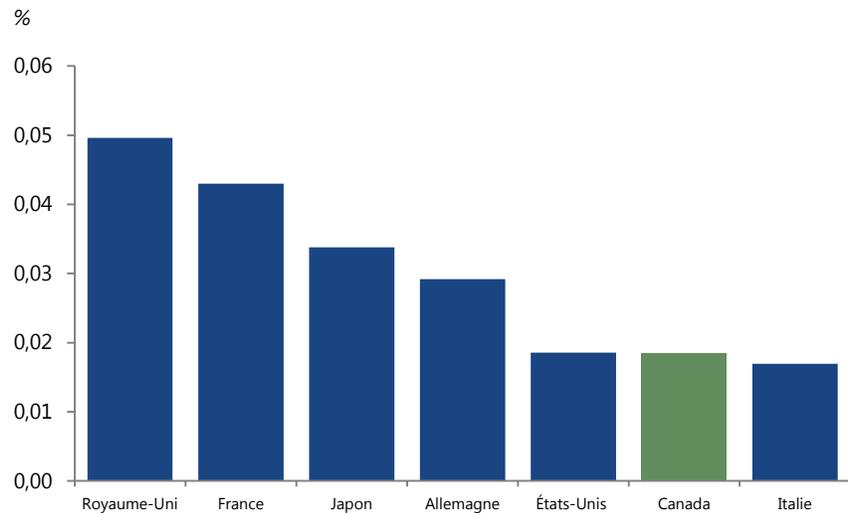
Tableau 3-1 Argent frais pour Affaires mondiales Canada

| Rubrique thématique | Programme | Argent frais (Millions de \$) |
|---|--|----------------------------------|
| Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale | | |
| | Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux | 93 |
| | Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions | 76 |
| | Autres programmes | 17 |
| Total | | 186 |
| La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement durable | | |
| | Développement international | 214 |
| | Aide humanitaire internationale | 99 |
| | Sécurité internationale et développement démocratique | 16 |
| Total | | 329 |

Sources : Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016 et calculs du DPB.

Le gouvernement a assuré un suivi à la 21^e Conférence des Parties (COP21) sur les changements climatiques qui s'est tenue en décembre 2015 en engageant immédiatement 300 millions de dollars dans le Fonds vert pour le climat, qui vise à aider les pays en développement à intervenir dans ce domaine⁶. Ce Budget supplémentaire des dépenses prévoit 168 millions de dollars sur cet engagement de 300 millions (figure 3-3).

Figure 3-3 Financement annoncé pour le Fonds vert pour le climat en proportion du PIB



Sources : Fonds vert pour le climat; OCDE; et calculs du DPB.

Note : Tous les chiffres du DPB renvoient à 2014.

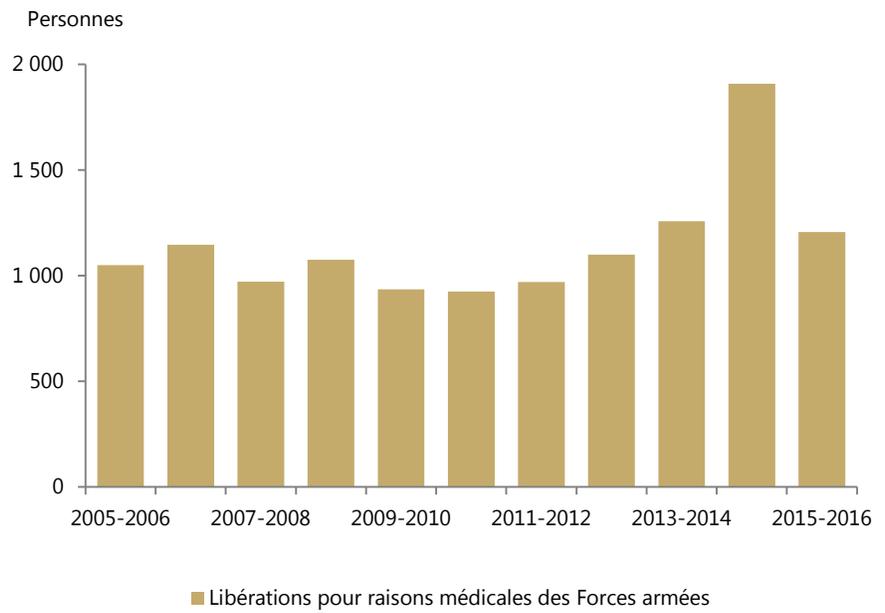
Les crédits prévus pour les **Affaires gouvernementales** devraient augmenter de 3,4 % en raison presque exclusivement de la hausse de 770 millions au titre de l'objectif *Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces*. Cette hausse se justifie par l'ajout de 469 millions de dollars à l'Assurance de la fonction publique, sur lesquels 435 millions devraient remédier à une insuffisance de fonds au titre du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM)⁷. Cette insuffisance est attribuable au faible niveau des taux d'intérêt (qui augmente l'évaluation du passif), ainsi qu'à un changement de politique qui prévoit des prestations plus élevées à un nombre croissant de militaires des Forces armées libérés pour raisons médicales.

Lorsque des membres des Forces armées sont malades ou blessés et libérés, le RARM prévoit un Programme de réadaptation professionnelle d'une durée maximale de deux ans. Une fois ce délai expiré, le ministère des Anciens combattants continue d'aider la personne handicapée à réintégrer la vie civile⁸.

La hausse des prestations dans le cadre du RARM tient en partie à la décision prise en mai 2012 par une cour fédérale selon laquelle la récupération de montants du RARM auprès des bénéficiaires qui recevaient également une pension d'invalidité était injustifiée⁹. En conséquence, le gouvernement a dédommagé les anciens combattants handicapés lésés et mis un terme au processus de récupération.

Bien des membres des Forces armées qui ont participé à la mission du Canada en Afghanistan en sont revenus avec un handicap à long terme. Depuis que cette mission s'est terminée, en mars 2014, il faut traiter le fort arriéré de libérations pour raisons médicales qui s'est créé. Le traitement des arriérés devrait se poursuivre jusqu'en 2017, puis décliner en importance¹⁰. Il importe de noter que ces libérations visent en plus grande proportion les soldats plus âgés et mieux rémunérés. Certains d'entre eux ont encore droit au programme du RARM valable pendant deux ans (figure 3-4)¹¹. Une fois ces deux années écoulées, certains commenceront à avoir accès aux prestations prévues par Anciens combattants Canada.

Figure 3-4 Forte hausse du nombre de libérations pour raisons médicales pendant la mission en Afghanistan



Source : Ministère de la Défense nationale.

Références

Directeur parlementaire du budget (DPB). (2015). Pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas tous les crédits approuvés, et pourquoi s'agit-il d'une question importante? http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2015/Lapse%202015/Lapse_Analysis_FR.pdf

Notes

- 1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016. <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/se-bsd/index-fra.asp>
- 2 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada avait demandé 5,8 milliards de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2009-2010, sur lesquels 4,0 milliards constituaient des autorisations législatives. <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20092010/sups/C/toc-tdm-fra.asp>
- 3 Les catégories à la figure 2-2 viennent des définitions du SCT qu'on peut trouver au : <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/se-bsd/sups/c/20152016/esop-drsp-fra.asp>
- 4 Voir le Budget 2015 : <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/toc-tdm-fra.html>
- 5 Bureau du surintendant des institutions financières : Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2014 : http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/CSLP_2014.pdf
- 6 Il est possible de connaître les engagements promis au Fonds vert pour le climat sur le site Web de ce dernier (<http://www.greenclimate.fund>). Les engagements du Canada se trouvent dans le document : http://www.greenclimate.fund/documents/20182/40672/2015_-_Canada.pdf/fd12eacd-ef07-4f6c-b4b6-6b37ebe8e9ef?version=1.0
- 7 À propos de la Financière SISIP : <https://www.cfmws.com/fr/aboutus/sisipfs/aboutus/pages/default.aspx>
- 8 Voir le rapport publié en juillet 2014 par le Sous-comité des Anciens combattants du Sénat, intitulé : *La transition à la vie civile des anciens combattants*. <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/412/sec2/rep/rep08jun14-f.pdf>
- 9 Voir *Manuge c. Canada* (2012 CF 499) : <http://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/fr/item/60778/index.do>
- 10 D'après des discussions avec le ministère de la Défense nationale
- 11 Chronologie de la mission en Afghanistan : <http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-passees/afg-chronologie.page>